



*

CAPL du 15/06/2015

MOUVEMENT LOCAL DES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration:

M. DEFAYS, M. PAILLET, M. ORLIANGES ,M. GARBUNOW et Mme GLISE

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. BETAÏLLE(T) , M.MAYNARD (S), Mme FRIAA(expert)

Solidaires - Finances Publiques : , M. GRIFFAULT (T) et M. REZZIOUI (T) et Mme MARTY(T)

FO : Mme SERVANS (T) en remplacement de Mme MONTPARLER et Mme BOURGADE (expert)

Mme JBIRANE et CGT FINANCES PUBLIQUES assurent respectivement les fonctions de secrétariat et le secrétariat adjoint.

1/ Approbation du procès verbal de la CAPL du 15 janvier 2015 (mouvement local des agents C au 1^{er} mars 2015)

Sans observation, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder le mouvement local madame FRIAA lit la déclaration liminaire de la **CGT- Finances Publiques** (cf ci-après) qui dénonce , le nombre important de postes non-pourvus au niveau national et local et toutes les difficultés que cela va accroître dans les services et pour les personnels.

En réponse à notre déclaration liminaire, M DEFAYS reprend les principaux points.

La situation des sous effectifs de cadres C dans le département rend problématique la répartition des agents et l'existence de postes. M. DEFAYS souhaite que la situation des effectifs s'améliore grâce à l'appel supplémentaire des lauréats sur la liste complémentaire du concours de cadres C et également le mouvement complémentaire de début d'année 2016.

2/ Mouvement local des agents de catégorie C

Après rappel des affectations prononcées au niveau national, il est procédé à l'examen du mouvement local soumis au vote de la CAP et des demandes des agents. Le mouvement local s'établit comme suit :

RAN AURILLAC

Isabelle BRUEL obtient le SPF Aurillac

Marie SERVANT obtient le SIP Aurillac (au niveau national RAN Aurillac structure fiscalité)

Thierry DI MEGLIO obtient le SIP Aurillac (au niveau national RAN Aurillac structure fiscalité)

Benoît VIGUIER obtient la Trésorerie Municipale d'Aurillac (au niveau national RAN Aurillac structure gestion des comptes publics)

Didier VAYSSIER (au niveau national Sans résidence – structure Equipe Départementale Renfort)

RAN SAINT FLOUR

Nicolas TEISSEDRE obtient le SIP/SIE de Saint Flour (au niveau national RAN St-Flour structure fiscalité)

Le président soumet au vote de la Commission :

Parité administrative: 5 Pour

Parité syndicale : 1 contre (CGT)
4 abstentions (Solidaires +FO)

Mesures d'accompagnement non soumises au vote :

Didier VAYSSIER obtient l'Equipe Départementale de Renfort

Sébastien SARGHAT (ALD) est maintenu à la Trésorerie de Riom es Montagnes

Eric CONTASSOT (RAN de Mauriac) est maintenu en détachement à la Trésorerie Aurillac Banlieue

Marie-Laure SIGNORI (RAN de Mauriac) est maintenue en détachement à la Trésorerie de Saint Mamet

Sarah TINCQ (RAN de Saint Flour) affectée à Chaudes-Aigues est détachée à la Trésorerie municipale d'Aurillac.

Pour information de la CAP, Philippe PADERQ (agent stagiaire à la disposition du directeur) est affecté au SIE d'Aurillac

La séance est levée à 15h00.

Par leur vote « contre », les élus CGT-Finances Publiques marquent leur opposition au mouvement local dans son ensemble tel qu'il est imposé par l'Administration .

Satisfaits pour les agents ayant obtenu leur mutation, les élus déplorent que toutes les demandes de vœux n'aient pas obtenu un avis favorable, malgré des postes vacants et non supprimés.

Les élus CGT Finances Publiques



CAPL C du 15/06/2015

Mouvement local des agents

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de cette CAPL du mouvement local des agents, les élus CGT Finances Publiques du Cantal réitèrent leur attachement au paritarisme et leur position sur la tenue des commissions paritaires locales, qui doivent être de réels organismes où la défense des personnels doit être véritablement et valablement assurée.

Ce mouvement local se fait dans un contexte national de poursuite et d'aggravation des suppressions de postes et des sous-effectifs (postes vacants, non supprimés mais non pourvus).

La CGT Finances Publiques revendique un recrutement à hauteur des besoins, ainsi que l'arrêt des suppressions de postes. C'est une nécessité pour garantir la qualité de notre service public et des conditions de travail correctes pour tous les collègues. Tout cela se traduit par des conditions de travail toujours plus difficiles pour l'ensemble des collègues et des possibilités de mutation réduites.

Concernant les travaux du jour, les élus CGT Finances Publiques du Cantal rappellent leur volonté qu'à l'issue de cette CAPL tous les postes vacants soient pourvus dans le cadre des mutations internes en respect des règles d'ancienneté administrative. Ils réaffirment également leur opposition aux situations de détachement, qui ne doivent être que ponctuelles, afin de ne pas entraver lors de mouvements de mutation interne, de possibles affectations d'agents sur des postes vacants.